A l'attention de :

Jacques Martin (Secours Catholique Châtillon)
Michel Souverain (Habitat et Humanisme Châtillon)
Christophe Rendu (Une Clé Pour Un Gîte)

Messieurs,

Candidate aux prochaines élections municipales, je vous prie de prendre connaissance de ma position et de la mise en œuvre au quotidien que je compte appliquer à l'encontre des personnes en précarité dans notre commune de Châtillon.

• Comment comptez-vous réaliser une **Analyse des Besoins Sociaux** de votre commune ? Et comment prévoyez-vous de prendre en compte les points de vue des personnes concernées et des associations qui les accompagnent ?

L'analyse des Besoins Sociaux sera pilotée par le CCAS mais nous irons plus loin avec tous les acteurs de terrain, les services concernés et les associations. Cette analyse, je la mènerai en partenariat avec tous les services municipaux, les associations et les services de l'état et du département car il faudra alimenter une banque de données commune. Cette analyse s'appuiera sur l'expérience et le savoir-faire de l'Union Départementale et Nationale des CCAS. Chaque année nous développerons un accord avec les associations de la ville afin d'élaborer une analyse précise d'un quartier, d'un segment de population, (du taux de chômage, revenu moyen, taux de scolarisation...).

• Vous engagez-vous à respecter la loi en domiciliant toute personne

(quel que soit son statut) ayant un lien avec votre Commune qui s'adresserait à vous ?

Oui bien entendu, le Centre Communal d'Action Sociale domiciliera toute personne sans domicile comme la loi et l'humanité l'imposent. Les règles relatives à la domiciliation s'appliquent aux communes de moins de 1 500 habitants et aux intercommunalités dès lors que le CCAS ou le CIAS a été dissous suite aux dispositions de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). Les CCAS/CIAS ont obligation de domicilier toute personne sans domicile stable ayant un lien avec la commune pour le bénéfice de prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles ainsi que l'exercice des droits civils et civiques visés à l'article L.264-1 du CASF, nonobstant le principe de l'adresse déclarative. Je respecterai mes convictions et mes valeurs humanistes.

• Sur quelles actions vous engagez-vous pour rendre effectif le droit au logement de tous (actuellement plus de 2 ans d'attente en moyenne pour l'attribution d'un logement DALO) ?

Malheureusement le DALO ne rentre pas dans l'attribution d'un maire mais bien sûr, il est évident que les services sociaux de la ville accompagneront tous les demandeurs d'un logement DALO pour remplir leur dossier, les accompagner dans leur démarche et suivre l'évolution de leur demande.

• Quels moyens envisagez-vous pour favoriser l'**emploi**, en particulier des personnes qui en sont les plus éloignées ? Par exemple, prévoyez-vous de développer la pratique des clauses sociales dans les marchés publics de la commune, et de soutenir les entreprises sociales et solidaires ?

Bien sûr ! D'ailleurs, je m'y emploie déjà au niveau départemental. Je soutiens et favoriserai toutes clauses sociales d'insertion dans les marchés publics car elles permettent aux collectivités d'améliorer les qualifications des personnes en insertion sur le territoire. Je soutiens le fait qu'une part du travail créée par le marché public soit réservée à du personnel en insertion professionnelle (allocataires du RSA, travailleurs en situation de handicap, jeunes peu diplômés, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans).

Je travaillerai avec les territoires sur l'insertion des jeunes et en particulier sur la valorisation de l'apprentissage.

 Quels moyens prévoyez-vous pour améliorer / favoriser l'accueil des personnes les plus fragiles, les plus précaires, dans les services publics de la ville ?

Nous améliorerons les services du CCAS, acteur clé pour une solidarité de proximité.

Nous mettrons à leur disposition des lieux et des temps d'accueil en présence de professionnels et de bénévoles à la fois pour répondre aux attentes et aux besoins les aidants. Nous serons toujours et partout auprès des plus vulnérables. Des formations seront mises en place auprès du personnel pour les sensibiliser à l'accueil des plus fragiles.

• Etes-vous disposés à faire adhérer Châtillon à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (www.villes-territoires-accueillants.fr) ?

Evidemment que je veux faire de Châtillon une ville accueillante! Je serai fière que les associations soient représentées au sein du CCAS pour qu'elles soient porteuses des valeurs et des ambitions afin de mettre en œuvre des actions concrètes. Nous ferons de Châtillon une ville éco responsable et solidaire pour

tous. Cela fait partie de notre ADN et de nos valeurs fondamentales. Nous portons une attention particulière à tous.

Rassurez-vous, personne ne sera oublié!

Anne-Christine BATAILLE

Conseillère départementale

Conseillère municipale